



## Expérience à l'étranger

### D) ROTTERDAM: Cinq heures de langue maternelle

Cours de langue maternelle organisés par la municipalité de Rotterdam, premiers débuts en 1974. Les enfants étrangers ont le droit de suivre ces cours pendant 5 heures par semaine à partir de la 2<sup>e</sup> année d'études, en majeure pendant l'horaire scolaire néerlandais.

Buts: - améliorer l'enseignement de la langue maternelle et l'intégration sociale et émotionnelle des enfants et des parents  
- aider à la formation d'une identité culturelle

Organisation pratique:

Pour chaque année d'études une autre matière est réservée aux cours de langue maternelle (p.ex. le lundi les enfants de la 3<sup>e</sup> classe néerlandaise sortent de leur classe pour aller à leur cours, le mardi ce sont ceux de la 4<sup>e</sup>, etc....)

Les cours de langue ne sont pas obligatoires, ce sont les parents qui décident.

Les enseignants étrangers sont nommés et payés par les autorités de la ville. Ils doivent être diplômés et avoir quelques années d'expérience dans leur propre pays, ont un contrat de travail pour une année, renouvelable ou rendu définitif s'ils travaillent à la satisfaction des autorités et s'ils apprennent la langue néerlandaise. Chaque enseignant étranger est entouré d'un conseil de parents et s'occupe des contacts entre les parents et l'école pendant 1/3 de son temps; pendant 1/3 il donne des cours de langue et pendant 1/3 des leçons interculturelles. En effet, dans quelques branches, comme en géographie, les élèves néerlandais aussi apprennent des aspects des pays d'où viennent leurs camarades immigrés. Pendant les heures où ceux-ci fréquentent leur cours de langue et de culture maternelle, ils continuent cependant avec leur programme, l'enseignant néerlandais n'introduisant pas de nouvelles matières, mais donnant plus d'informations sur la culture néerlandaise.

### Luxembourg: Une expérience pour rien

Au printemps 1979 la Commission Scolaire de la Ville de Luxembourg avait instauré un groupe de travail "L'enfant immigré à l'école". Suite à ces réunions 2 cours de langue portugaise furent organisés dans les écoles de la rue de Strasbourg et à Limpertsberg, rue Henri VII pendant l'année scolaire 79/80. Ce cours comprenait 2 niveaux (2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années d'études, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> années d'études): 1 heure pendant l'horaire régulier, 1 heure après la classe normale et 2 heures pendant un après-midi libre.

En septembre 80/81 un cours de langue portugaise complètement intégré dans l'horaire luxembourgeois était organisé pour les élèves des 4<sup>e</sup> années d'études de l'école de la rue de Strasbourg. Tous les élèves portugais des 4<sup>e</sup> années d'études fréquentaient pendant 3 heures (de 14.00-15.00 hres les lundis, de 15.30-16.30 hres les mercredis et vendredis) ce cours. Pendant ces 3 heures les enfants luxembourgeois et italiens avaient cours de luxembourgeois, de dessin et de bricolage.

Les parents étrangers avant tout saluaient ce cours; ils voyaient leur langue maternelle revalorisée et leurs enfants n'avaient plus besoin d'aller à l'école pendant les après-midi libres.

Malheureusement cette tentative n'a pas eu de suite. Ce cours était financé par le Conseil de l'Europe; les rapports y afférents n'ont jamais été rendus publics ni par le Conseil de l'Europe, ni par l'Ambassade du

Portugal. La Commission Scolaire ne s'est pas intéressée non plus à une suite de cette expérience-pilote; elle avançait un manque de salle dans l'école de la rue de Strasbourg. En effet, le cours portugais se tenait dans la salle de projection. Les conditions n'étaient pas les meilleures, d'autant plus que les élèves portugais n'avaient pas un niveau de connaissances égales, qu'une partie n'avait jamais encore écrit le portugais et qu'ils devaient travailler surtout pendant les heures peu propices à la concentration que sont les dernières leçons de l'après-midi, tandis que leurs copains dessinaient ou bricolaient.

Pendant les vacances de Pentecôte tous les élèves des 4<sup>e</sup> années d'études effectuaient un voyage d'études au Portugal. Ce voyage était très instructif pour tout le monde, mais les enseignants luxembourgeois attendent aujourd'hui encore l'invitation pour la rédaction du bilan de ce voyage par les responsables de l'Ambassade du Portugal.

En 81/82 on organisait à l'école du Grund un cours de langue portugaise analogue à celui de l'année scolaire 79/80, avec seulement 1 heure intégrée dans l'horaire normal luxembourgeois. Allez savoir pourquoi ...

Pourquoi ces expériences n'ont-elles pas été évaluées? L'expérience-pilote avec les élèves des 4<sup>e</sup> années d'études était prévue pour 2 années et financée par le Conseil de l'Europe; ce n'est pas l'argent qui manquait ...